Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213502438-20251212-2025_12_209-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 DECEMBRE 2025

Auteur du document :Mme Cécile PARLOT, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 15/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze décembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Cécile PARLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	05/12/2025
Date d'affichage de la convocation	05/12/2025
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	12
Nombre de conseillers votants	16

Etaient présents :

Jean-Claude NOËL, 1er Adjoint	Serge VANNIER, conseiller municipal
Roselyne MEDARD, 2ème Adjointe	Régis ROUSSEL, conseiller municipal
Pascal MAHE, 3ème Adjoint	Olivier GUERINEL, conseiller municipal
Zilpa VILSAMON, 4ème Adjointe	Anne-Sophie RONDIN, conseillère municipale
Pascale LOISEAU, conseillère municipale	Henri-Jean DOLAINE, conseiller municipal
Isabelle RENAULT, conseillère municipale	

Etaient absents excusés : Florian Coudray ; Anne-Cécile Jouan ; Arnaud Sabin ; Tiphaine Sourdin ; Géraldine Guillaume ; Ludovic Martin ; Dominique Delaunay

Etait absent :

Pouvoirs :
de M.Florian Coudray à Mme Cécile Parlot
De Mme Anne Cécile Jouan à Mme Isabelle Renault
De Mme Géraldine Guillaume à Mme Roselyne Médard
De M.Ludovic Martin à M.Serge Vannier

Mme Roselyne MEDARD est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2025/12-209 : Objet : Tarifs 2026 – Salle de l'Atrium

Rapporteur : Mme Cécile Parlot, Maire de Romagné

Mme le Maire explique que les travaux de rénovation énergétique de l'Atrium commenceront en fin d'année 2026. La salle pourra être louée jusqu'à la fin du mois de septembre 2026 mais le chauffage ne sera jusque-là pas pleinement fonctionnel.

Il sera néanmoins possible de louer la salle sans chauffage au printemps et en été. Par ailleurs, l'utilisation d'une seule Centrale de Traitement de l'Air a été testée. Elle apporte un confort acceptable dans la salle quand il ne fait pas trop froid dehors. Il parait donc possible de louer la salle quand ces conditions sont réunies.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213502438-20251212-2025_12_209-DE

Pour pouvoir le faire, la commission finances propose de dissocier le tarif de location de la salle de celui du chauffage. Elle propose la grille tarifaire suivante pour 2026 :

Tarifs 2026 Atrium	**Habitants Romagné**	**Associations communales**	**Associations hors communes**	**Entreprises**
WE ou jour férié Jour 1	417,20 €	270,10 €	539,10 €	561,00 €
WE ou jour férié Jour 2	208,60 €	135,10 €	270,10 €	292,10 €
Hors WE et hors Jours Fériés	260,20 €	192,20 €	317,30 €	339,30 €
Vin d'honneur, conférence, débat, réunion	141,70 €	141,70 €	158,10 €	180,10 €
Chauffage	109,80 €	109,80 €	109,80 €	109,80 €
Surcoût chauffage WE ou jour férié, consommation supérieure à 1350 KWh	439,20 €	439,20 €	439,20 €	439,20 €
Surcoût journée en semaine, au-delà de 675 KWh	219,60 €	219,60 €	219,60 €	219,60 €
Mise à disposition la veille	33,00 €	33,00 €	33,00 €	33,00 €
Mise en place des tables et chaises par les agents communaux	70,40 €	70,40 €	70,40 €	70,40 €
Rangement des tables et chaises par les agents communaux	70,40 €	70,40 €	70,40 €	70,40 €
Nettoyage normal de la salle (en cas d'installation de la salle uniquement)	70,40 €	70,40 €	70,40 €	70,40 €
Nettoyage en cas de restitution de l'Atrium dans un état nécessitant un nettoyage supérieur à la normale	70,40 € auquel se rajoute 37,80 € l'heure pour le temps de ménage supplémentaire			
Assemblées générales (1 fois par an) pour les associations dont les adhérents sont trop nombreux pour utiliser les autres salles communales (Mairie, St Martin, Jean Thomas, ESCALE)		Gratuit hors week-end et jours fériés		

1 Manifestation/année civile des écoles de Romagné ou associations liées	Gratuit
Spectacles de fougères Agglomération	Mise à disposition gratuite de la salle à Fougères Agglomération pour un spectacle payant par an et sans limites pour les spectacles gratuits
Réunion publique dans le cadre d'élection	113.70 €

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213502438-20251212-2025_12_209-DE

Il est rappelé qu'en cas de location de la salle une journée seulement, le locataire devra rapporter les clés dans la boîte à lettres de la mairie au plus tard le lendemain avant 10h. Un élu passera vérifier que les clés ont bien été remises. A défaut, 2 jours de location seront facturés.

Caution pour la réservation de la salle : 1000,00 €

Le conseil municipal est invité à arrêter la grille tarifaire concernant la location de la salle des fêtes.

Vu le taux prévisionnel d'inflation pour 2025,
Vu l'avis de la commission des finances du 09/12/2025
Après avoir entendu l'exposé du Maire et les débats,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont quatre pouvoirs par :
16 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Décide** de fixer les tarifs de location de la salle de l'Atrium à compter du 01/01/2026, conformément au tableau ci-dessus présenté
- **Décide** de porter la caution à 1000,00 €
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Les crédits seront inscrits aux articles 752 et 758 du budget communal 2026, en section de fonctionnement.

Certifié exécutoire compte tenu
- de la transmission en Préfecture
De Rennes le : 15/12/2025
- de la publication :
Le : 15/12/2025
Le Maire, Cécile PARLOT

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Cécile PARLOT

La Secrétaire de séance, Mme Roselyne MEDARD